

ministre. J'ai en main une lettre de la Compagnie de téléphone Bell du Canada écrite et signée par son vice-président. Depuis quelque temps je reçois chaque mois de cette compagnie une facture qui m'amuse beaucoup. C'est le genre de facture—j'en ai reçu cinq—qu'on m'ait jamais envoyée pour me dire que je ne dois rien.

J'ai trouvé intéressante la facture que la Compagnie de téléphone Bell m'a envoyée en l'affranchissant avec un timbre de cinq cents pour m'informer que je ne devais rien. Elle venait de Montréal. Le mois suivant, j'ai reçu une facture dans une enveloppe affranchie qui me certifiait que je ne devais rien. Puis, j'en ai reçu une troisième, une quatrième et une cinquième. La quatrième m'est parvenue avec un timbre de quatre cents. J'en ai parlé au ministre des Postes qui s'occupe actuellement du problème. J'ai écrit à la Compagnie de téléphone Bell pour lui demander pourquoi elle envoie aux gens des factures les informant qu'ils ne doivent rien. Quand j'étais dans les affaires, nous économisions en nous abstenant d'envoyer des factures aux gens qui ne nous devaient rien. J'ai sur moi une lettre du vice-président. Le ministre sera intéressé par le paragraphe suivant:

Quand on a établi cette méthode de facturation mécanique et régulière du gouvernement avec l'Agence des télécommunications administratives du ministère des Transports, on est convenu de remettre des comptes portant la mention «néant» pour informer chaque mois les députés qu'il n'y a pas eu d'appel interurbain et qu'il n'y a pas de compte en souffrance.

Le ministre pourrait-il me dire si l'Agence des télécommunications administratives du ministère des Transports a une si piètre opinion des facultés mentales des députés qu'il juge bon de les informer chaque mois qu'ils ne doivent rien afin qu'ils sachent bien qu'ils ne doivent rien.

• (9.00 p.m.)

De tout ce que j'ai lu, ceci est sans conteste un des textes les plus amusants que j'aie vus depuis longtemps:

... on est convenu de remettre des comptes portant la mention «néant» pour informer chaque mois les députés qu'il n'y a pas eu d'appel interurbain et qu'il n'y a pas de compte en souffrance.

Je ne sais pas pourquoi l'hôtel Château Champlain à Montréal, l'hôtel Nova Scotian à Halifax et l'hôtel Fort Garry à Winnipeg ne m'informent pas chaque mois que je ne leur dois rien, car rares sont ceux qui n'écrivent pas quand on leur doit quelque chose. Quoi qu'il en soit, le ministère des Transports a demandé à la Compagnie de téléphone Bell d'envoyer chaque mois une facture aux 265 députés de la Chambre pour leur faire savoir

qu'aucun appel interurbain n'a été fait et qu'il n'y a aucun compte en souffrance. A mes yeux, ceci frise le ridicule. Sûrement, il doit y avoir moyen de remédier à cela.

L'hon. M. Hellyer: Avant l'adoption du vote, j'aimerais vous assurer, monsieur le président, que je serai heureux d'examiner la question du remblayage. Je me souviens d'avoir entendu précédemment évoquer le problème, lorsque mon honorable ami a soulevé la question.

Je ne puis vraiment pas vous dire pourquoi des comptes qui portent la mention «néant» sont envoyés par la compagnie de téléphone mais je tâcherai de déterminer si cela dépend d'autres raisons que celle qu'il a suggérée.

Quant à la question soulevée par le député de Comox-Alberni, qu'il veuille bien consulter la page 514 des prévisions budgétaires pour 1968-1969 et il verra que dans le texte du crédit, le montant indiqué est de \$60,524,900 bien que ce montant ait été réduit de 52.9 millions à 50.4 millions de dollars. Cela représente, par rapport à l'an dernier une majoration très importante, soit 10 millions de dollars environ. La raison de cette apparente contradiction provient d'une différence dans les méthodes comptables. Les 50 millions de dollars requis pour 1968-1969 représentent le chiffre net après déduction des revenus perçus pour les services fournis, tandis que le chiffre précédent, soit 52 millions de dollars, est un chiffre brut. Les sommes d'argent fournies ont augmenté de façon appréciable.

Le député s'enquiert aussi des canots de sauvetage. J'ai le plaisir de l'informer que le programme se poursuit mais que l'emplacement des stations n'a pas encore été arrêté de manière définitive.

M. Barnett: Tandis que le ministre en est à la question de la garde côtière sur le littoral du Pacifique, peut-être pourrait-il nous dire un mot au sujet du programme prévoyant des garde-côtes de plus fort tonnage.

L'hon. M. Hellyer: Nous n'envisageons pas dans l'immédiat la reprise de ce programme. Mon ami le sait bien, c'est pour des raisons d'économie que ce programme a été mis de côté. Nous devons faire des économies, il est d'accord avec nous sur ce point, je crois. D'ailleurs, n'était-t-il pas de ceux qui ont voté récemment contre la hausse fiscale; il faut croire qu'il estimait souhaitables quelques compressions budgétaires. Il lui faudra bien endosser, avec quelques-uns de ses collègues, une part de la responsabilité dans le rejet de ce programme. Point d'argent, point de Suisse. Impossible de concilier plus de services